



----- OU -----

Le bâtiment existant concerné par la présente demande de subvention est suffisamment performant avec les technologies disponibles pour ne pas nécessiter une amélioration structurante en isolation

Description reprenant obligatoirement les caractéristiques suivantes pour les bâtiments concernés

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Le renseignement des données C1 ou C2 est obligatoire :

		Avant projet
C1	Date de création du bâtiment ou des derniers travaux d'isolation <b><i>Cette date doit être obligatoirement être inférieure ou égale à 20 ans depuis la date de demande de subvention</i></b>	

----- OU -----

C2	Coefficient d'isolation de la partie sous la toiture <b><i>Valeur devant obligatoirement être inférieure à 0,6 W/m<sup>2</sup>/K</i></b>	
	Coefficient d'isolation de la partie des long-pans et des pignons <b><i>Valeur devant obligatoirement être inférieure à 0,8 W/m<sup>2</sup>/K</i></b>	

Les projets sur les bâtiments non chauffés des filières de gibiers de chasse, des filières de ponte et des canard gras pourront s'affranchir du renseignement de ces données



Lors de la dernière demande de paiement, le demandeur devra joindre impérativement un document relatif aux prérequis volaille complétée par un technicien d'élevage sur les caractéristiques techniques du bâtiment après travaux. Ce document sera transmis avec la demande de paiement.

Le technicien (obligatoire)	Le demandeur (obligatoire)
Date :  Signature et cachet de l'organisme	Date :  Signature(s) : (du gérant en cas de société et de tous les associés pour les GAEC)

